



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_011

Séance du 18 février 2026

Le 18 février deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/01/2026

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également mesdames **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, **MOUTAILLER Céline**, Adjointe de Direction et messieurs **RICHAUD-EYRAUD François**, comptable intérimaire et **DITGEN Réginald**, responsable du pôle Gestion publique, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu l'article L2313-1, L2313-2 et R2313-3 du Code Général de la Fonction Publique,
 La mise à jour du tableau des effectifs comprend les mouvements suivants à compter du 1^{er} mars 2026,
 compte tenu des éléments ci-dessus exprimés :

Postes permanents

Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Directeur Général des services	1	1	dont 1 DGS	TC
		Attaché hors classe	1	1		TC
		Attaché hors classe	1	1		TC
		Attaché principal	1	1		TC
		Attaché territorial	7	5		TC
	Tech	Ingénieur principal	1	0		TC
		Ingénieur	3	2		TC
		Ingénieur	1	1		TNC
	Soc	Médecin hors-classe contractuel	1	0		TNC
		Médecin hors classe contractuel	1	0		TNC
		Infirmière en soins généraux hors classe	1	1		TC
		Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1		TNC
		Psychologue	1	1		TC
		Assistant socio-éducatif	1	1		TNC
TOTAL effectif A				22		16
B	Adm	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	2		TC
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	4		TC
		Rédacteur Territorial	1	1		TC
	Tech	Technicien	1	1		TNC
		Technicien	1	1		TC
	Cult	Assistant territorial de conservation du patrimoine	1	1		TC
TOTAL effectif B			12	10		
C	Adm	Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	4	4		TC
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2		TNC
		Adjoint administratif	1	1		TC
		Adjoint administratif	2	0		TNC
	Cult	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	1	0		TC

TOTAL effectif C			10	7		
TOTAUX Permanents			44	33		

Postes non-permanents

Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste Pourvu	Observations	Temps TC/ TNC
A	Adm	Attaché territorial	2	variable	remplacement	TC
	Soc	Médecin territorial hors-classe	1	variable	remplacement	TC
		Puéricultrice territoriale	1	variable	remplacement	TC
		infirmier en soins généraux de classe normale	1	variable	Accroissement d'activité 1 an	TNC
TOTAL effectif A			6	0		
B	Adm	Rédacteur principal de 1ere classe	1	variable	Accroissement d'activité 6m	TC
		Rédacteur contractuel	3	variable	remplacement	TC
	Tech	Technicien contractuel	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif B			5			
C	Adm	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	3	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	1		juillet/août	TC
	Tech	Adjoint technique	5	variable	remplacement	TC
		Adjoint technique	1	mission temporaire	Accroissement d'activité 1 an	TNC/ 21h
	Soc	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	4	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Adjoint d'animation	4	variable	remplacement	TC
	Anim					
TOTAL effectif C			29			
TOTAUX non permanents			40			

Le Président propose :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.